

Le Maroc se félicite de l'annonce de la libération de Mustapha Selma Ould Sidi Mouloud

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-10-2010 01:33:47

Le Royaume du Maroc s'est félicité de l'annonce, mercredi, de la libération de M. Mustapha Selma Ould Sidi Mouloud, enlevé le 21 septembre dernier alors qu'il se dirigeait vers son lieu de résidence habituel, dans les camps de Tindouf sur le territoire algérien.

Cette évolution, de l'aveu même des responsables de sa détention arbitraire, est le résultat de la mobilisation forte et efficiente de toutes les forces vives et organisations nationales et internationales, éprises des nobles principes des droits de l'Homme, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération rendu public mercredi.

Elle fait, ainsi, suite aux pressions exercées sur l'Algérie au regard de ses responsabilités juridiques et politiques incontestables dans ce domaine.

Le Royaume du Maroc rappelle que M. Mustapha Selma Ould Sidi Mouloud, qui a subi durant son enlèvement de graves sévices physiques et préjudices moraux, n'a fait qu'exprimer, librement et publiquement, son soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie, une opinion largement soutenue au niveau international et partagée par une grande majorité d'originaires du Sahara, non seulement dans les provinces du sud, mais également dans les camps de Tindouf.

Ce faisant, le Royaume du Maroc interpelle la communauté internationale sur la nécessité impérieuse de garantir la pleine et entière liberté de circulation de M. Mustapha Selma Ould Sidi Mouloud et de respecter son droit, avant tout humanitaire, de se rendre auprès des siens là où ils se trouvent. Il appelle également à assurer son droit à la libre expression de ses choix politiques, ajoute le communiqué.

A cette fin, l'ensemble de la classe politique et les forces vives marocaines poursuivront leur mobilisation en vue du rétablissement de M. Mustapha Selma Ould Sidi Mouloud dans l'intégralité de ses droits.

Enfin, le Royaume du Maroc saisit cette occasion pour rappeler le caractère illégal et inacceptable, à tous points de vue, de la détention de M. Mustapha Selma Ould Sidi Mouloud et préciser, une fois de plus, son rejet total des prétextes fallacieux et arguties trompeuses sur l'existence de soi-disant "législations", "organes judiciaires", "institutions de la rasd" ou "territoires libérés". Le statut de la zone à l'est du dispositif de défense est clairement défini, sa nature et son historique sont bien connus et ne sauraient souffrir d'aucune ambiguïté ou instrumentalisation, conclut le communiqué.

MAPF